

Discrimination dans la vie quotidienne des personnes handicapées

Texte traduit d'après l'article original en anglais

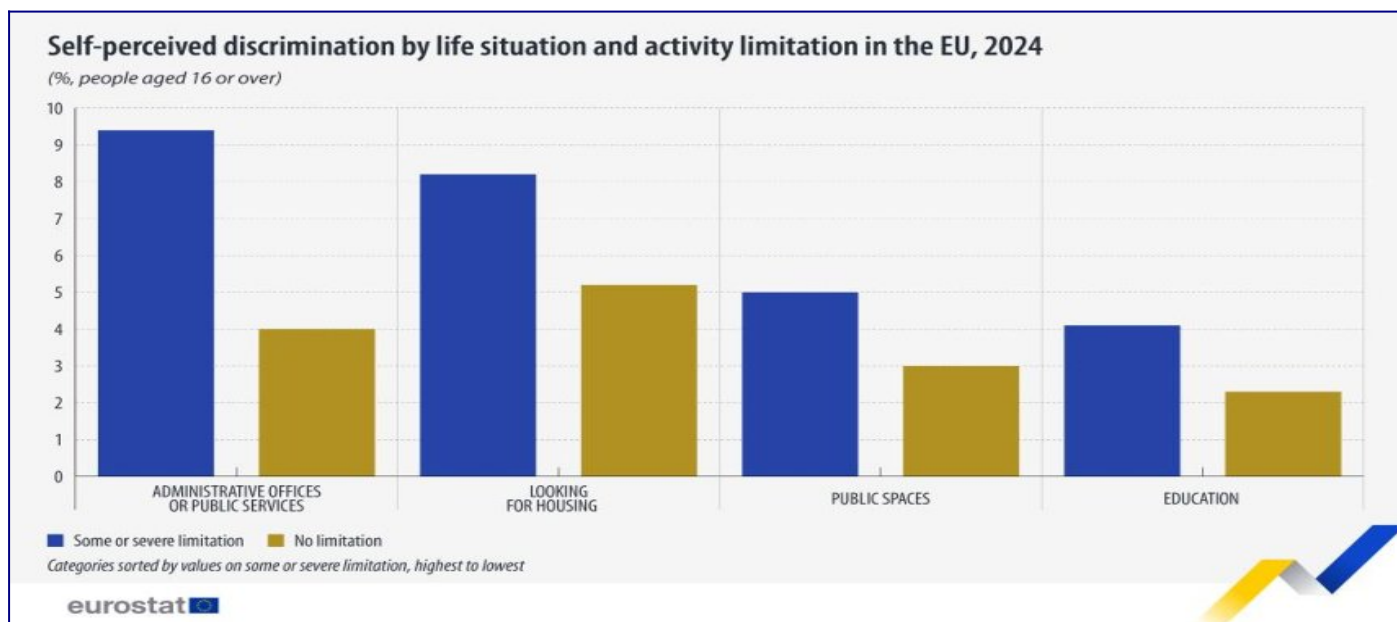


© peopleimages.com/stock.adobe.com

En 2024, 9,4% des personnes handicapées ([limitation d'activité](#)) âgées de 16 ans ou plus, [dans l'UE](#), se sont senties victimes de discrimination lorsqu'elles étaient en contact avec des bureaux administratifs ou des services publics, soit plus du double de la part enregistrée parmi les personnes non handicapées (4,0%).

En recherche de logement, 8,2% des personnes handicapées se sont senties victimes de discrimination contre, contre 5,2% des personnes sans handicap.

De même, dans les espaces publics et les établissements d'enseignement, un plus grand nombre de personnes handicapées ont déclaré se sentir victimes de discrimination que les personnes sans handicap: 5,0% vs 3,0% dans les lieux publics et 4,1% vs 2,3% dans les établissements d'enseignement.

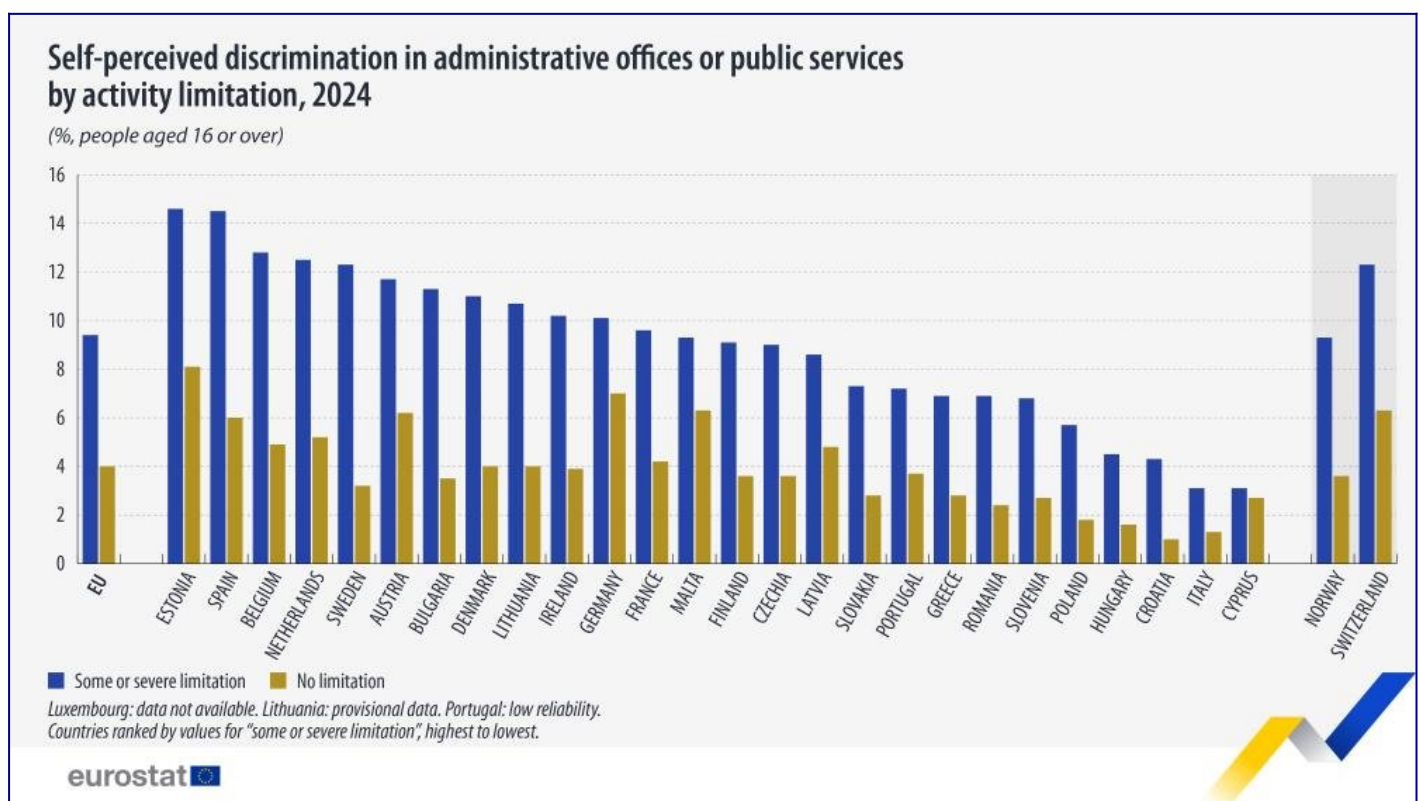


Ensemble de données sources: [ilc_atsd01](#)

Taux de discrimination auto-perçue les plus élevés parmi les personnes handicapées dans les espaces publics: Estonie et Espagne

Au niveau national, dans tous les pays de l'UE, la part des personnes handicapées qui se sont senties victimes de discrimination dans les bureaux administratifs et les services publics était plus élevée que chez les personnes non handicapées.

En 2024, les actions les plus élevées ont été enregistrées en Estonie (14,6%) et en Espagne (14,5%). Ceux-ci sont suivis par la Belgique, les Pays-Bas et la Suède avec respectivement 12,8%, 12,5% et 12,3%. Les parts les plus faibles ont été enregistrées à Chypre et en Italie (3,1%), en Croatie (4,3%) et en Hongrie (4,5%).



Ensemble de données sources: [ilc_atsd01](#)

Pour plus d'informations

- [Statistiques Article expliqué sur les conditions de vie en Europe - discrimination perçue par soi-même](#)
- [Section thématique Égalité et non-discrimination](#)
- [Base de données sur l'égalité et la non-discrimination](#)
- [Section thématique sur le revenu et les conditions de vie](#)
- [Base de données sur le revenu et les conditions de vie](#)
- [Chiffres clés sur les conditions de vie européennes – édition 2025](#)

Notes méthodologiques

- La discrimination est le traitement injuste ou préjudiciable des personnes et des groupes en fonction des caractéristiques protégées dans la législation de l'UE: le sexe, l'âge, le handicap, la religion ou les convictions, l'origine ethnique ou raciale et l'orientation sexuelle. La discrimination perçue par soi-même fait référence à l'expérience autodéclarée de la discrimination. Il se mesure en demandant aux individus

s'ils ont ressenti, au cours des 12 derniers mois (5 dernières années pour le logement), personnellement victimes de discrimination dans un certain nombre de situations.

- Les perceptions subjectives de la discrimination, mesurées par le biais d'enquêtes, peuvent être influencées par divers facteurs, notamment la sensibilisation, les attentes, le contexte juridique et le degré d'acceptation de la société. Par conséquent, ces facteurs peuvent avoir un impact significatif sur la déclaration de discrimination et affecter la comparabilité des données entre différents groupes de population, pays ou milieux culturels.
- Le handicap est approximé selon le concept de limitation d'activité mondiale, qui est défini comme l'auto-évaluation du niveau de limitation propre – en raison de problèmes de santé – dans la réalisation d'activités habituelles, pendant au moins les 6 mois précédents (c'est-à-dire étant limité ou sévèrement limité dans une activité quotidienne que les gens font habituellement).
- Luxembourg: données non disponibles.
- Lituanie: données provisoires.
- Portugal: données à faible fiabilité.

Pour plus d'informations sur les prochaines versions, visitez notre [calendrier](#) de [publication](#). Si vous avez des questions, veuillez visiter notre page [Contactez-nous](#).